

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

JUSTE MILIBU !

Il faudrait tâcher de ne point passer d'un extrême à l'autre. Je n'ai pas été des derniers à critiquer l'administration de la Guerre lorsque, il y a quelques années, elle s'imaginait augmenter le bien-être de l'armée au moyen d'une série de mesures qui consistaient par exemple à doter chaque compagnie d'un cabaret à enseigne de coopérative, à entourer de rideaux les lits des caporaux dans les chambres, ou à rédiger des recettes de cuisine compliquées et savantes à l'usage du service des ordinaires. Mais aujourd'hui, je crains un peu que certaines personnalités ou certains services, soit au Ministère, soit dans telles ou telles garnisons, n'aient tendance à tomber dans l'exercice contraire, c'est-à-dire à considérer comme ne présentant qu'un intérêt secondaire, pour ne pas dire négligeable, tout ce qui touche à la condition matérielle et à l'hygiène du soldat.

Ainsi, la rigueur insolite de l'hiver que nous traversons commanderait de prendre des précautions exceptionnelles afin de préserver les hommes des souffrances et surtout des maladies que peut causer le froid, et je ne vois pas que l'on fasse dans ce but tout ce qu'il faudrait.

De toutes parts dans l'armée, on se lamente sur l'insuffisance du chauffage des casernes et je reçois à ce sujet, tous les jours, des lettres qui contiennent des précisions navrantes. En laissant de côté pour l'instant la question du mode de chauffage, — il est trop certain que l'administration de la Guerre persiste à employer dans la plupart des casernes des appareils vétustes et qui semblent destinés à produire le minimum de chaleur pour le maximum de combustible, mais nous ne pouvons songer à remédier à cela avant le dégel ! — cette insuffisance ne peut provenir que de trois causes : ou les rations réglementaires de charbon sont insuffisantes, ou ce charbon est de mauvaise qualité, ou enfin il est mal employé, c'est-à-dire distribué irrégulièrement et de telle sorte qu'il y a gaspillage en certains points et pénurie pour les autres. Dans le premier cas, il appartient aux autorités militaires locales de demander un relèvement permanent ou exceptionnel des allocations ; dans le second, c'est que la livraison des fournitures n'est pas contrôlée assez sévèrement ; dans le troisième, enfin, c'est que les distributions ne sont pas surveillées comme elles devraient l'être par le commandement.

Et dans l'une ou l'autre hypothèse, les corps d'armée ont, sans contestation possible, leur large part de responsabilité. De même que les bureaux de la rue Saint-Dominique mettent parfois en cause très injustement, pour s'excuser de n'avoir pas tenu notre organisation militaire à hauteur de certains progrès des plus importants et depuis longtemps réalisés à l'étranger, des crédits, qui leur ont fait défaut en vérité, mais qu'ils auraient certainement obtenus du Parlement s'ils avaient pris la peine de le demander, de même les services locaux tentent parfois de s'abriter derrière les susdits bureaux en des circonstances où ceux-ci n'en peuvent mais. Ce n'est vraiment pas la faute des directions du Ministère si les corps d'armée négligent de leur demander les compléments de ressources qui leur seraient nécessaires ou emploient en dépit du sens commun celles qui sont déjà à leur disposition.

Or, pour en revenir à cette question du chauffage, il a fallu, l'autre jour, que le très actif sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, mon excellent ami Maginot, envoie une instruction pressante aux corps d'armée pour les mettre en demeure de lui signaler d'urgence les places où les rations actuelles sont insuffisantes et pour leur rappeler que le service du chauffage serait sans doute mieux assuré dans nombre de garnisons si l'exécution en était un peu moins mal surveillée. Malgré le froid, beaucoup d'autorités semblaient se désintéresser à peu près de la question du charbon !

Dans diverses garnisons de la région de l'Est, le commandement a fait effectuer, ces jours-ci, des manœuvres conçues de telle sorte que, pendant trois ou quatre nuits de suite, les hommes ont été cantonnés dans des granges. On m'avouera que le moment était singulièrement choisi !

En résumé, il était de mode, naguère, d'affecter à l'égard du soldat une sollicitude, d'ailleurs assez maladroite et qui rendait parfois l'officier un peu ridicule sans rendre le troupier sensible plus heureux. N'importe quelle « œuvre sociale », comme on disait alors, constituait aux yeux de certains grands chefs, un meilleur titre à l'avancement que les résultats obtenus dans l'instruction sur le terrain.

Aujourd'hui que cet engouement est passé, une réaction se dessine qui semble entraîner parfois, à l'égard des hommes, l'omission des précautions les plus nécessaires.

M. Maginot accomplira une œuvre éminemment utile et bienfaisante s'il parvient à imposer une attitude moyenne, celle qui consisterait à lutter, par un effort méthodique et continu, par une hygiène attentive, par des améliorations pratiques telles que celles qui sont suggérées par le service de Santé afin que notre armée cesse d'accuser, comme elle l'a constamment fait en ces dernières années, un état sanitaire très inférieur à celui de l'armée allemande.

Charles HUMBERT,
Sénateur de la Meuse.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 janvier 1914 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. AUGAGNEUR
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion sur l'Indigénat algérien.

M. Messimy reconnaît la nécessité d'une réforme dans la législation et dans les mœurs, qui aura pour préface la suppression des pouvoirs disciplinaires des administrateurs des communes mixtes et l'établissement d'un régime représentatif qui permette aux indigènes de faire entendre leurs réclamations.

M. Cutilletti défend l'administration et dit qu'avant toute réforme, il faut transformer la mentalité indigène qui est encore trop sous l'influence islamique.

Il préconise l'enseignement professionnel.

M. Rozet estime qu'il faut d'abord donner une culture intellectuelle aux enfants.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre continue la discussion du projet de loi relatif aux Caisses des écoles.

L'article 2 est ainsi conçu : « La Caisse des écoles a pour but de faciliter le fonctionnement des écoles publiques par tous les moyens propres à encourager la fréquentation scolaire. »

M. de Ramel demande l'intercalation dans le texte des mots « et des écoles privées » après les mots « écoles publiques ».

M. Veber combat cette motion. Nous n'avons rien à donner aux écoles privées », dit-il. Pourquoi, ajoute-t-il, les fondateurs des écoles privées ne donnent-ils pas eux-mêmes des secours ? Pourquoi le parti catholique accepte-t-il cette situation humiliée qui le force à demander des secours à l'école laïque, son adversaire ?

Vous avez, poursuit-il, déploré qu'il y ait en France deux jeunesse. C'est vous qui l'avez voulu, et, à ce point de vue, la fondation des écoles privées est une injure à l'école laïque !

Je croyais que la charité chrétienne était le plus beau fleuron de votre couronne. Je n'en aperçois pas trace. Que ne consacrez-vous les millions dont parle « la Croix » à des fondations charitables en faveur des enfants nécessiteux des écoles privées ? L'orateur donne lecture d'un rap-

port de M. Dulac, conseiller municipal de Cahors, rejetant la demande des cléricaux en faveur des écoles libres.

Par 386 voix contre 159, la motion de M. de Ramel est repoussée et l'article 2 est voté.

M. Drelon propose que le bureau de bienfaisance assure aux familles nécessiteuses des secours destinés à permettre la fréquentation régulière de leurs enfants à l'école où ils sont inscrits.

Cette motion combattue par M. Viviani est rejetée par 346 voix contre 213.

L'article 1^{er} du projet est adopté. Il est ainsi conçu : « La Caisse des écoles est un établissement public constitué conformément à l'article 17 de la loi du 28 mars 1882. »

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 28 janvier 1914 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. AUGAGNEUR
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre discute le projet de loi autorisant le gouvernement du protectorat du Maroc à contracter un emprunt de 170 millions pour exécution de travaux publics.

MM. Veillard, Barthe, Tournade soutiennent le projet qui est voté à l'unanimité.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur les Caisses des écoles.

Le premier paragraphe de l'article 3 est adopté sans débat, mais l'article 3 est réservé.

Les articles 4, 5, 6 sont votés.

L'article 7 fixe la composition de la Commission administrative chargée d'administrer la Caisse des écoles.

M. Périer voudrait que les représentants du Conseil municipal fussent en majorité dans ces Commissions.

MM. Viviani, Veber combattent les divers amendements dont le renvoi aux Commissions est prononcé.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 27 janvier 1914

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

M. le président prononce l'éloge funèbre de M. Ringot, sénateur du Pas-de-Calais.

Le Sénat reprend la discussion sur l'aéronautique.

M. Raymond continue ses critiques. Il montre les vices du recrutement des pilotes, l'indifférence de l'administration de l'armée pour toutes les nouveautés de l'industrie française.

Il étudie le rôle de l'aviation dans la guerre future, mais il constate qu'à cette heure, dans la guerre actuelle, au Maroc, son rôle est nul. Il demande que le corps de l'aéronautique soit autonome, et il souhaite que le Gouvernement s'intéresse enfin aux plaintes élevées contre l'organisation défectueuse de la nouvelle arme.

MM. Poule et Herriot confirment les critiques apportées par M. Raymond.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Et la séance est levée.

Pour les reconnaître

Il y a actuellement, dans un régiment d'infanterie de la garnison de Paris, deux Normands, frères jumeaux, qui se ressemblent tellement qu'il est impossible de les distinguer l'un de l'autre.

Un jour, un d'eux étant puni et voulant sortir, manda son frère, qui, prenant ses effets, resta à la caserne pendant que le consigné allait se promener.

Cette ressemblance donnant lieu à de nombreuses méprises, le colonel a fait paraître l'ordre suivant : « Le soldat Bonhomme (de telle compagnie) devra porter la barbe et

les cheveux longs. L'autre soldat Bonhomme (du même régiment) devra porter la moustache et avoir les cheveux coupés aussi court que possible. »

Déchéance et Décadence !..

L'œuvre que Wagner projetait après Parsifal était d'inspiration plus sublime encore. Il voulait y hausser son génie jusqu'à la surhumaine figure de Bouddha Çakia-Mouni. Lui seul, peut-être, eût été à la mesure d'une telle entreprise. Son souffle magique eût fait revivre, dans une suprême réincarnation, l'apôtre qui conçut la vision du nirvana, le saint qui racheta au poids de sa propre chair, la colombe ravie par le vautour.

Dans quelle déchéance et dans quelle corruption est aujourd'hui tombé le bouddhisme ! La plus belle doctrine morale qui ait jamais été enseignée aux hommes s'est muée en religions abêtissantes. Tandis que la Chine tibétaine, héritière du dogme originel, connaît le stupide lamaïsme des bouzès, aux Indes, le brahmanisme, rejeton atavique, et ses myriades de dieux grotesques ont supplanté la pure croyance de Bouddha.

C'est toujours la même philosophie, basée sur la transmigration des âmes. Mais le rite y tient lieu de foi sincère, et les fidèles, imitant les mœurs de leurs prêtres, pratiquent à la lettre un culte dont aucun ne soupçonne l'esprit.

A la lettre exactement. La métaphore « ne pas faire de mal à une mouche » se traduit par des actes précis. Ces Hindous que l'on voit circuler, si nombreux dans les rues de Bombay, la bouche bâillonnée d'un bandage de tarlatane, ne sont nullement atteints d'une affection des voies respiratoires. Ils prennent simplement de pieuses précautions pour ne pas avaler par mégarde quel'un de leurs ancêtres, voltigeant dans l'espace sous forme de moucheron.

Ces jains, sectateurs fervents du brahmanisme, qui, le matin, accroupis devant un banian, répandent au pied du tronc une poudre blanchâtre, ne s'emploient pas comme on pourrait le croire, à exterminer, au moyen d'un insecticide, les cohortes de fourmis qui pullulent sur l'arbre. Tout au contraire, ils consacrent dévotement à ces bestioles, dont peut-être ils habitent le corps dans une précédente existence, une nutritive offrande de farine mélangée à du sucre en poudre.

Tout animal vivant est sacré. Manger de la viande, et surtout de la viande de vache, serait une faute inexpiable. Et cela en effet est conforme à la loi de Çakia-Mouni. Mais que le gouvernement anglais se voie accusé par ses cipayes de vouloir leur faire mâcher des cartouches enduites de graisse de bœuf, il n'en faudra pas davantage pour que les femmes et les enfants des Européens soient féroceusement massacrés. Le respect de la vie ne compte plus au regard des religions, quand il s'agit de la vie humaine. Bouddha n'avait pas prévu Naza Sahib. Mais il est bien probable que Jésus n'avait pas prévu Torquemada.

Fourrures de prix

Nos pères tenaient en grand mépris le lapin domestique. Pour eux, le garenne seul était comestible. Ces fins gourmets avaient raison.

Mais aujourd'hui, on n'a plus le droit de mépriser le lapin. Non pas que sa chair fade ait pris du goût, mais parce que sa peau est maintenant précieuse.

Les bêtes sauvages devenant chaque jour plus rares, c'est la peau du lapin qui sert presque exclusivement à la confection des fourrures. Des éleveurs ont fait d'habiles sélections et, à présent, les pelletiers se disputent le lapin russe, le lapin havane, le lapin bleu de Vienne, dont les peaux sont baptisées loutre, hermine, martre, castor, etc.

Dernièrement, on a vendu à Montreuil 81.600 peaux de lapin. Et l'affiche expliquait que ces peaux étaient « apprêtées, lustrées, rasées court, fond loutre, longs poils zibeline, etc. »

Dans les gargotes, le chat devient lapin ; chez le fourreur, le lapin devient hermine. A qui se fier ?

Une relique à dépouiller

On sait que le Musée des Invalides possède, admirablement naturalisés, l'authentique cheval de Napoléon I^{er}, le célèbre Vizir, et que c'est l'une des pièces (si l'on peut dire) de la collection napoléonienne qui reçoit le plus de visiteurs.

Le plus de visiteurs... et les plus fervents, les plus fétichistes même, puisqu'ils manquent rarement de dérober « comme souvenir » un des poils de la queue luxuriante de Vizir.

Ce pauvre animal voit ainsi, de jour en jour, s'appauvrir et se réduire, dépouillé par des mains pour la plupart anglo-saxonnes, l'appendice à l'orgueilleuse courbe qui fait son plus bel ornement... à tel point qu'on a dû déjà le lui changer trois ou quatre fois.

Mais, ces jours-ci, Vizir vient d'arborer une queue toute neuve, abondamment fournie, sortant de chez le naturaliste... Touristes amateurs de reliques, soyez heureux.

Vieux almanachs

Le même calendrier, paraît-il, peut resservir tous les vingt-huit ans. Il peut même parfois servir plus souvent.

Ainsi un lecteur nous écrit qu'il a sur sa table un almanach de l'année 1903 et qu'il conçoit absolument avec celui de 1914.

Le fait est curieux, mais c'est une rencontre exceptionnelle, alors que le retour de la même année tous les vingt-huit ans est mathématique.

Gardez donc vos vieux almanachs : s'ils ne vous resservent pas, ils pourront servir à vos fils.

INFORMATIONS

Au Maroc

Le Meurtre de M. de Valdrome

Le cuisinier Loquezenec, l'assassin de M. Chevandier de Valdrome, a été trouvé pendu dans sa cellule.

Un Forcené du Meurtre

A Mogador, dans la nuit du 23 janvier, un caporal a tué quatre hommes avec un fusil lebel, en a blessé un autre et s'est ensuite suicidé.

Le boycottage des partisans de l'abbé Lemire

L'abbé Lemire a déclaré que si le conseil d'administration du « Cri des Flandres » a retiré à M. Bonte le titre de gérant, c'est parce que celui-ci, qui est à la tête d'une industrie importante et a des associés, était boycotté par ses fournisseurs et ses clients.

On a des preuves de ce boycottage. Le conseil d'administration a jugé ne pas devoir imposer à la maison de commerce de M. Bonte d'inutiles sacrifices. Néanmoins, M. Bonte reste avec le « Cri » et avec l'abbé Lemire, sans rien renier.

Un arrêté

Le maire de Quimperlé vient de prendre le curieux arrêté suivant : « Nous, maire de la ville de Quimperlé, vu les articles 93 et 97 de la loi du 5 avril 1884.

« Considérant que la police des inhumations rentre dans les attributions de la police municipale.

« Considérant qu'il nous appartient d'assurer le maintien du bon ordre et de la décence au cimetière.

« Considérant que la descente des cercueils dans les sépultures est une opération toujours douloureuse et des plus pénibles pour la famille.

« Arrêtons :

« Article premier. — Il est formellement interdit au fossoyeur de procéder à l'inhumation d'un corps en présence du cortège qui l'accompagne.

« Art. 2. — Le cercueil, une fois rendu au cimetière, sera placé à côté de la fosse, recouvert du drap mortuaire et inhumé immédiatement après le départ de la famille, à moins que celle-ci n'exprime le désir d'assister à l'inhumation. »

Le Petit Prince et la loi d'exil

Le Journal officiel publie le texte de la question suivante posée par M. Engerland :

Question écrite remise à la présidence de la Chambre, le 26 janvier 1914, par M. Ferdinand Engerland, député, demandant à M. le ministre de l'Intérieur si Napoléon-Louis, né à Bruxelles le 23 janvier 1914, et fils de Victor-Napoléon, tombe sous le coup de l'article premier de la loi du 22 juin 1886 et si le territoire de la République lui est interdit.

Rappelons que l'article premier de la loi de 1886 stipule :

« Le territoire de la République est et demeure interdit aux chefs de familles ayant régné en France et à leurs héritiers directs, dans l'ordre de primogéniture. »

Un nouveau billet de banque

On a songé à renouveler le type du billet de banque de cinq cents francs et on s'est adressé à M. Jean-Paul Laurens. Ce dernier vient de terminer la composition du nouveau billet de cinq cents francs, recto et verso. On assure que le dessin est serré, précis, d'une rare pureté. Les colorations sont d'une douceur exquise, d'un fond merveilleux.

Au recto, deux figures assises : le travailleur de la terre tenant l'aiguillon avec lequel les bouviers dirigent l'attelage de la charrue et, lui faisant face, une Cérès moderne, une femme des champs armée de la faucille qui vient de coucher la moisson. On voit au centre du tableau des collines et des champs labourés que traversent des boufs achevant de tracer les sillons, une falaise coupée dans le roc, et, au loin, la mer bleue sur laquelle passe une voile. L'entourage ovale, indispensable dans le billet de cinq cents francs, est formé d'une guirlande de fruits de France. Le cadre est une fine broderie bleue Renaissance. Comme inscription : « Banque de France » et le chiffre « 500 » à droite et à gauche. La teinte dominante est un violet bleuté sur lequel se détachent les verdures du chêne et du laurier fermant la guirlande de fruits, les couleurs vives de ces fruits, la mer azurée, les carnations des deux figures.

Au verso, un groupe — la Science instruisant deux enfants, — occupe le bas de la composition que deux médaillons — Mercure et Hercule en grisaille, — et une guirlande de fruits très différente de celle du recto, complètent sur un semis de filigrane de monogrammes de la Banque de France et des chiffres 500. Ce verso recevra au centre les indications et signatures validant le billet.

Un krach de 20 millions en Suisse

L'émotion provoquée par le krach financier du canton du Tessin s'est encore accrue. On a procédé à l'arrestation de M. Stoffel, président du conseil d'administration de la Banque canonale tessinoise. Ses collègues du conseil d'administration de la Banque de surveillance de la police, et d'autres arrestations sont imminentes. On assure que les irrégularités commises à la Banque cantonale sont aussi graves que celles constatées au Crédit tessinois. Le montant des pertes connues à l'heure actuelle, dépasse 20 millions.

EN ORIENT

Démenti bulgare

Le ministre de Bulgarie à Constantinople, en ce moment à Sofia, qualifie d'inventions les déclarations qui lui ont été imputées par le correspondant d'un journal à Constantinople et d'après lesquelles la Bulgarie prendrait nécessairement part à une guerre éventuelle entre la Turquie et la Grèce.

M. Tocheff ajoute que la question des îles n'intéresse pas la Bulgarie.

Relations diplomatiques entre la Bulgarie et la Grèce

On apprend de bonne source que par l'entremise de la légation de Russie, le gouvernement bulgare a fait connaître au cabinet d'Athènes qu'il était disposé à reprendre les relations diplomatiques et que, dès maintenant, il était prêt à envoyer un chargé d'affaires si la Grèce en faisait autant.

EN CHINE

Un soulèvement s'est produit dans le Yunnan. Plus de 2.000 soldats se sont mutinés : ils ont élu un officier comme général en chef. Celui-ci a déclaré l'indépendance du Yunnan. Les étrangers n'ont pas été en danger. Lorsque les soldats réguliers ont été renforcés, ils ont attaqué les rebelles, qui ont été battus. Leur chef a été tué, et son corps transporté dans la capitale, où il a été coupé en quatre morceaux.

Petites Nouvelles

A Tiflis (Caucase), la police a cerné dans le quartier de Kakhavola la maison où se cachait le fameux brigand Imère Tichkili. Le bandit a été tué dans la rue, au cours d'une lutte à coups de feu. Sept fonctionnaires de la police, deux sergents de ville, une femme et un enfant ont été blessés. On a trouvé deux bombes dans la maison.

La cour d'assises de Douai a condamné aux travaux forcés à perpétuité le nommé Quenée, quarante-quatre ans, journalier à Berlainmont, accusé d'avoir coupé la gorge à sa femme, à laquelle il reprochait des relations incestueuses avec l'un de ses fils.

Le peintre Wadhldick a fait don à l'empereur Guillaume de 500.000 francs pour la marine allemande.

À la suite d'un chagrin d'amour, le fils d'un médecin de Metz, âgé de dix-sept ans, s'est suicidé en se logeant une balle dans la tête.

Une millionnaire américaine, Mme Amend, qui avait récemment perdu son mari, s'est suicidée à New-York en se jetant dans la rue de la hauteur d'un douzième étage.

À Nice, un vol de 100.000 fr. de bijoux a été commis à Monte-Carlo, au préjudice d'un bijoutier. Les cambrioleurs, qui seraient les mêmes que ceux qui ont commis récemment un vol important à Nice, ont pris la fuite en automobile.

L'aviateur français Raybaud, a été mortellement blessé, dans une chute d'aéroplane qui s'est produite à Basse-Terre (Guadeloupe).

La Cour d'assises de l'Hérault a condamné par contumace, à la peine de mort, le nommé Vicente Rodriguez, trente-cinq ans, journalier, sujet espagnol, qui, en juillet dernier, à Caux, tenta d'assassiner son propriétaire, M. Célestin Ségalas.

CAUSERIE

CONTRE LE FROID

Les réclamaient-ils assez ces hivers qui nous prouveraient enfin que la neige et le froid existent encore ! A subir toutes ces dernières années, de décembre à février, une température de printemps, on en était arrivé en effet à conclure au bouleversement des saisons. C'était en haut que régnait la véritable anarchie !

Eh bien, il paraît que nous nous trompons fort. Depuis une quinzaine, brrrou... le monde est gelé, et d'une belle façon encore. Ceux qui trouvent la chose drôle au début commencent même à ne plus rire du tout. Savons-nous où cela s'arrêtera ?

Il n'y a guère que les femmes qui ne se plaignent pas. L'occasion a été si jolie pour elles de prouver leur héroïsme. Pendant que nous grelottons sous nos pardessus, nos merveilleuses d'aujourd'hui arborent des toilettes ultra-légères. C'est la mode, que voulez-vous ? Robes collantes et épaisses d'au moins un millimètre, corsages décollés, bas de soie, dessous envoyés, voilà de quoi protéger contre le froid la plus frileuse de nos Parisiennes. Heureusement, il reste les fourrures et le manchon, très chaud, très doux ; cela suffit.

Quelle délicieuse aubaine pour Messieurs les médecins ! Mais comme Feydeau rate le moment de faire jouer « Mais ne te promène donc pas toute nue. »

Les pauvres petits diables, cependant, qui vont à travers la grande ville, vêtements troués, se soucient fort peu d'être dans la note. Et la consolation est mince pour eux de penser que la plupart des femmes qu'ils rencontrent ont sans doute plus froid qu'eux. Sans logement, sans feu, glacés par le vent qui souffle, mourant de faim, crevant de misère, ils sont là par milliers, attendant le bon rayon de soleil qui réchauffera tout. Quelle pitié !

La société qui sait se défendre contre la plupart des calamités n'a pas pensé à s'organiser contre celle-ci. Le froid vainqueur ne trouve pas d'obstacles devant lui.

Evidemment, l'excuse est prête. On ne pensait plus que les hivers de jadis pouvaient revenir un jour. Dès lors, à quoi bon prendre des précautions contre l'impossible ?

Mais la désolante réalité nous montre qu'il convient de s'attendre à tout. Nous voulons du moins avoir l'espérance qu'on sera prêt pour la prochaine fois. Doit-on admettre que des malheureux meurent encore de froid aujourd'hui ? Et cette solidarité humaine, qu'en fait-on ?

Puisque l'hiver revient, il faut l'empêcher de semer la ruine. Qu'on ne dise pas surtout que la société est impuissante en pareil cas.

Maurice BIGOT.

Ce second amendement, identique au premier, était cependant plus perfide : M. Drelon, son auteur, voulait tenter de tromper, au profit des cléricaux, la confiance des républicains.

Pas plus que le premier, ce second amendement n'a été adopté par la Chambre.

Comme l'a fait observer le rapporteur du projet de loi, ce n'est pas une loi d'assistance, ni une loi de charité, c'est, au premier chef, une loi d'enseignement.

La réaction aurait voulu, par ces amendements, faire proclamer la reconnaissance officielle de l'école privée, comme, dans certaines communes, elle a même réussi à la faire subventionner par les municipalités.

La Chambre a refusé de se prêter à cette combinaison.

Comme le déclarait le rapporteur du projet de loi : « L'école créée dans l'intérêt public, c'est l'école publique où tous les enfants sont admis au même titre. L'autre, est créée dans un intérêt de secte, de partis. »

Et cela est si vrai, que les journaux cléricaux publiés à la suite du dernier Congrès diocésain de Paris, les lignes suivantes :

« Un mouvement merveilleux de générosité porte, en ce moment, dans un grand nombre de régions, les catholiques à créer de nouvelles écoles. L'idée catholique a toujours été en effet de considérer comme inséparables l'Eglise et l'école et à côté de celle-ci de faire surgir celle-ci pour que l'enseignement s'inspire des mêmes principes que la prédication. Aujourd'hui, l'école publique se dresse le plus souvent en ennemie en face de l'Eglise. Le devoir s'impose donc de rétablir l'harmonie d'éducation de l'enfance par la construction d'écoles chrétiennes. A Paris, on l'a bien compris. Quelques rares paroisses seules n'ont pas leur école. Le budget des écoles libres du diocèse de Paris atteint le chiffre formidable de 2 millions. »

Est-ce que les cléricaux ont songé un seul instant à faire profiter de ces sommes énormes, les enfants des écoles publiques ?

Certes non : alors que réclament-ils et combien M. Sixte-Querrier a raison quand, répondant aux cléricaux, il leur fait cette comparaison suivante :

« Nous avons en France le monopole d'Etat en ce qui concerne les postes, alors qu'il n'existe pas pour l'enseignement ; cependant l'Etat tolère que certains particuliers, des banquiers principalement, utilisent des employés à eux pour leur faire faire entre des villes différentes des transports de correspondances et de valeurs : Voyez-vous ces particuliers disant à l'Etat : « Votre service des postes est trop lent ou pas assez sûr ; nous avons dû organiser un service spécial pour nous. Maintenant le libéralisme vous commande de le subventionner au même titre que le vôtre. »

Par quel joyeux éclat de rire on leur répondrait.

« Si, dédaignant le service public de l'enseignement, il plaît à certains catholiques de créer un service privé d'enseignement, qu'ils le créent, soit ! mais à leurs frais. »

Les cléricaux voudraient la liberté de combattre les écoles laïques et même l'argent de l'Etat pour les aider dans cette lutte. S'ils étaient les maîtres, savoir s'ils subventionneraient les écoles neutres ?

L. B.

Votes de nos députés

Sur l'amendement de M. Germain Périer à l'article 2 du projet de loi relatif aux Caisses des écoles, amendement tendant à ce que l'argent de ces caisses soit distribué aux élèves des écoles privées, ont voté :

Contre : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a repoussé l'amendement par 386 voix contre 259.

Sur l'amendement de M. Drelon tendant à ce que dans chaque commune, le bureau de bienfaisance assure aux familles nécessiteuses des secours destinés à permettre la fréquentation régulière de leurs enfants à l'école où ils sont inscrits, ont voté :

Contre : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a repoussé par 368 voix contre 182.

Fédération des Syndicats d'Initiative du Centre

La Fédération des syndicats d'initiative du Centre a tenu, lundi dernier, son assemblée générale annuelle, à la chambre de commerce de Limoges.

Etaient présents :

MM. Charles Lamy, Camille Gabiat, Gabriel Cluzelaud, Henri Debay, du Syndicat du Limousin.

M. Louis Lacroix et M. Latrige, du Syndicat de la Creuse.

M. Ruffin et M. Marsalès, du Syndicat du Bas-Limousin.

M. de Fontenilles et M. Grangé, du Syndicat du Quercy.

M. de Queyriaux, du Syndicat d'Eymoutiers.

M. Vachal, secrétaire général du Syndicat des gorges de la Dordogne.

M. le docteur Queille, du Syndicat des gorges de la Dordogne section de Neuvic.

M. Laumon, du Syndicat des gorges de la Dordogne (section de Bort, délégué à Ussel).

M. Charles Lamy retrace les principales phases de vie de la Fédération pendant l'année qui vient de s'écouler. Le voyage du Président de la République est naturellement au premier plan. M. Lamy se félicite au nom de ses collègues, d'avoir pu amener à bien cette grande entreprise et remercie les présidents des syndicats affiliés et leurs bureaux de l'esprit de discipline qui les a animés et de leur dévouement.

Puis, M. Lamy demande à être relevé de ses fonctions de président.

L'Assemblée l'acclame Président d'honneur, et procède à l'élection du bureau.

A l'unanimité sont élus : président, M. Henry de Jouvenel ; vice-président, M. Camille Gabiat ; secrétaire, M. Gabriel Cluzelaud ; trésorier, M. Henri Debay.

Lecture donnée de la correspondance, un échange de vues s'établit sur les projets à entreprendre.

M. Couty, le très dévoué directeur de l'Office des transports du Centre-Ouest, qui a bien voulu nous prêter le concours de son expérience, éclaire l'assemblée sur un projet que, sur la proposition du bureau de la Fédération, la Compagnie d'Orléans est sur le point de réaliser. Il s'agit de faire application aux excursionnistes de billets économiques dits de zone, en faveur du Limousin, de la Marche, du Quercy et du Périgord.

Congrès des Vignerons du Sud-Ouest

Dimanche ont eu lieu à Marmande un congrès et un meeting viticoles organisés par les vignerons du Bordelais et du Sud-Ouest.

Le congrès a décidé la création d'un Confédération générale des vignerons du Sud-Ouest, comprenant les syndicats viticoles des départements du Lot-et-Garonne, de la Dordogne, du Lot, du Gers, de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

La réunion a nommé une commission composée de MM. Lefèvre (Lot-et-Garonne), de Marcellac (Dordogne), Fréjaville (Lot), Grabas (Gers), Licron (Haute-Garonne), Riol (Tarn) qu'il s'entendront pour la rédaction des statuts.

Fête de famille

Mercredi soir, dans les salons du café de Bordeaux, les membres des Sociétés sportives, artistiques, Touring-Club, Syndicat d'initiative, Union artistique et littéraire, etc., ont offert un superbe bronze à M. Rames, à l'occasion de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Ce bronze, qui représente « la défense du Foyer » de Ducoudray, a été acquis chez M. Bouyssou, bijoutier à Cahors.

Un champagne d'honneur a clôturé cette petite fête de famille au cours de laquelle de nouveaux témoignages de sympathie ont été adressés à M. Rames.

Obsèques

Mercredi soir, à 16 heures, ont eu lieu à Cahors, les obsèques de Mme Zoé Bréger, décédée à Paris.

Une foule considérable a suivi le char funèbre qui disparaissait sous les couronnes, et a apporté à la famille de vifs témoignages de sympathie.

Nous adressons à MM. Breil, comptable chez M. Paulus, père de la regrettée disparue, Bréger, et à la famille nos sincères condoléances.

L. B.

Les soutiens de Famille

M. Noulens, ministre de la guerre, vient de donner des ordres pour que les familles des militaires de la classe 1912 qui ont contracté des engagements de trois ans dans la cavalerie et les batteries à cheval sous le régime de la loi du 21 mars 1905 bénéficient des allocations pour soutiens de famille qui avaient figuré parmi les avantages dont la perspective avait été envisagée dans l'instruction relative à ces engagements. En ce qui concerne les engagés sous le régime de la loi du 7 août 1913, la question de leur étendre les avantages accordés aux appelés est l'objet d'une étude qui se poursuit également pour les autres catégories d'engagés.

Grave accident

M. Terret, propriétaire à Lamadeleine, rentrerait chez lui venant de livrer sa récolte aux magasins de tabac. Par suite d'un mouvement il tomba sous son véhicule et les roues lui passèrent sur le corps.

Les blessures reçues par Terret paraissent assez graves.

Les Vols de la Gare

Il résulte d'un relevé qui a été fait que l'importance des vols commis à la gare serait la suivante : Nuit du 5 au 6 mai 1913, 433 litres ; nuit du 4 au 5 novembre, 69 litres ; nuit du 21 au 22 mai 1913, 696 litres ; et la dernière nuit du 7 au 8 décembre, 85 litres. Ce qui donne un total de 1.283 litres de vin.

On voit que les coupables actuellement en prison ne manquaient pas de boisson qui ne leur coûtait pas cher !

Escolo Moundino

Jeux Floraux de 1914
La fête des Jeux Floraux en langue d'oc organisée annuellement par l'Escolo Moundino aura lieu au mois de mai prochain, à Toulouse.

Des prix consistant en objets d'art, médailles, diplômes, etc., seront décernés aux lauréats. Voici le programme de ce concours pour lequel tous les dialectes du Midi sont admis :

I. Poésie. — II. Prose. — III. Recueils de traditions populaires ou glossaires locaux. — IV. Théâtre populaire. — V. Musique Languedocienne : a) Chanson à mettre en musique ; b) Musique de genre.

Les œuvres devront être inédites ; elles ne seront pas signées, mais porteront une devise reproduite sur une enveloppe renfermant les nom et adresse de l'auteur.

Les envois seront faits en trois exemplaires, avant le 31 mars 1914, au Secrétariat de l'Escolo Moundino, 15, rue Denfert-Rochereau, Toulouse.

Aviron Cadurcien

Les membres de l'Aviron Cadurcien sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 31 janvier 1914, à 8 h. 1/2, au siège de la Société (Café Tivoli).

Ordre du jour :

Achat d'un bateau et d'un chariot. Questions diverses.

Le Président, MANHIBAL

ANNUAIRE OFFICIEL 1914

Vient de paraître

A l'Imprimerie du Journal du Lot

L'ANNUAIRE OFFICIEL Du département du Lot

Nombreux renseignements. Liste des principaux Commerçants du département.

Prix : 2 francs. — Envoi franco contre mandat de 2 fr. 30, adressé au Journal du Lot.

Arrondissement de Cahors

Pradines

Syndicat des vignerons. — Dimanche prochain 1^{er} février, M. Fréjaville président du syndicat, se rendra à 14 heures à la mairie pour y développer les avantages du syndicat en formation.

Tous les producteurs vignerons ou récoltants sont priés d'y assister.

Limogne

Banquet de la classe de 1889. — Les hommes de la classe 1889 sont invités à assister au banquet qui aura lieu à l'hôtel de la Poste le dimanche 1^{er} février. Adresser les adhésions à M. Bach, café de la Paix, ou à M. Crayssac, hôtel. Prix, 2 fr. 25.

Luzech

Réponse de M. Malvy. — M. Bary, adjoint au maire, a reçu de M. Malvy, le distingué et dévoué ministre du commerce, la lettre suivante :

« Mon cher adjoint,

« J'ai été très sensible aux félicitations qu'ont bien voulu m'adresser les signataires de l'adresse de sympathie que vous avez bien voulu me transmettre.

« Je vous prie d'être auprès d'eux l'interprète de mes plus vifs remerciements et leur renouveler l'assurance de mon entier dévouement. »

« Votre tout dévoué » « MALVY »

Mutuelle-bétail. — La mutuelle bétail dont nous avons annoncé la formation, est définitivement constituée. L'assemblée générale des sociétaires eut lieu dimanche dernier pour la constitution définitive.

Le bureau, élu au scrutin secret, fut ainsi composé : président, M. Pierre Pons ; vice-président, M. Baptiste Cavalié ; secrétaire trésorier, M. Auguste Desrats ; secrétaire-adjoint, M. Gabriel Miran.

Les commissaires experts chargés des évaluations et des règlements de sinistres furent ensuite désignés. Ce sont : MM. Rey, de Luzech, Davidou, de Fages, Miran, de Camy, Cantarel, de Caix, Raynal, de Calvignat, Fournié, de La Sole, Guérin, de Roubignol et Bousquet, de Castel-Rouge.

Concours d'animaux gras. — Le concours de moutons gras, organisé par le comité d'initiative, à l'occasion de la foire du lundi dernier, fut des plus réussis. Si le temps matériel n'avait pas manqué pour l'organisation et si on avait pu annoncer assez tôt, il eût pris des proportions beaucoup plus grandes. Plus de trente engraisseurs avaient conduit de beaux lots d'excellente qualité.

Avec un dévouement et une impartialité remarquables les membres du jury examinèrent les bêtes pendant plus d'une heure. A midi et demi ils proclamèrent les résultats suivants : 1^{er} prix, 15 fr., à M. Adrien-Baptiste Cavalié de Luzech ; 2^e prix, 12 fr., à M. Miran de Caix ; 3^e prix, 10 fr., à M. Léon Labarthe de Crayssac ; 4^e prix, 9 fr., à M. Camille Lafon de Luzech ; 5^e prix, 8 fr., à M. E. Cavalié de Caix ; 6^e prix, 6 fr., à M. B. Cavalié de Luzech ; 7^e prix, 5 fr., à M. Labroue de St-Médard ; 8^e prix, 5 fr., à M. Bousquet du Château Rouge ; 9^e prix, 5 fr., à M. Saux de Luzech ; 10^e prix, 5 fr., à M. Delmestre de Luzech.

Prochainement le comité organisera un concours de bœufs gras.

Douelle

Syndicat des vignerons libres. — Dimanche a eu lieu, à la mairie, une importante réunion des viticulteurs de la commune.

Le sympathique président du syndicat, M. Fréjaville, était venu démontrer aux nombreux producteurs le but du syndicat des vignerons, qui

(A suivre).

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

Épilogue.

IV

Double adieu.

Il ne pouvait se consoler du départ, nous devrions presque dire de la fuite de Marcel, pour lequel son cœur débordait de tendresse et de reconnaissance.

Les jours, les semaines, les mois passaient, sans qu'aucune nouvelle de son père adoptif lui parvint...

— Qu'est-il devenu ? se demandait-il, où peut-il être ? est-il vivant ou mort ? le verrai-je un jour ?... Chacune de ces questions réveillait un problème insoluble, et la tristesse de Raoul ne diminuait point.

Le mois de juin arriva. Pour les habitants du château de Presles, comme pour les Parisiens eux-mêmes, il était évident que quel-

que catastrophe inouïe se préparait dans la grande ville qui jouit du funeste privilège de servir de berceau et de théâtre aux révolutions.

Aussi, chaque matin, madame Herbert brisait avec une fiévreuse angoisse les bandes des journaux et cherchait dans leurs colonnes menaçantes le mot de sa destinée, le nom de son mari...

Le facteur rural arrivait habituellement vers neuf heures au château. Diane prit l'habitude d'aller au-devant de lui avec Blanche, jusqu'au bout de la grande avenue, afin d'avoir les nouvelles une demi-heure plus tôt.

Elle s'asseyait sur un banc de pierre qu'ombrageaient des tilleuls gigantesques, et elle lisait avidement.

— Eh bien ? lui demandait Blanche.

— Rien... rien encore... répondait-elle, mais l'heure approche... je le sens... je le vois... j'entends mugir le volcan.

— Veux-tu venir à Paris, près de Georges ?... — A quoi bon ?... nous ne pourrions rien empêcher... Georges n'est plus à moi, il est à son parti... Et madame Herbert ajouta tout bas :

— A quoi bon ?... il ne m'aime plus... Un matin, à huit heures et demie, Diane et Blanche étaient déjà à l'ex-

trémité de l'avenue, auprès de la grille.

Le facteur n'arrivait pas. On ne l'apercevait même point dans le lointain poudreux de la route, avec sa casquette vernie, sa blouse bleue à collet rouge et sa petite valise de cuir...

— Il est en retard... murmura madame Herbert.

— C'est peut-être nous qui sommes en avance... répliqua Blanche.

Au bout d'un instant madame Herbert regarda sa montre.

— Neuf heures moins un quart ! dit-elle, pourquoi donc n'arrive-t-il pas ?... — Quelque accident arrivé à la mal-poste, sans doute... fit la jeune fille.

— Oui, sans doute.

Cette supposition s'emblait parfaitement admissible.

Qu'étaient-ce, après tout, qu'un retard de moins d'une demi-heure ?... vingt fois des retards bien autrement longs n'avaient pas même été remarqués... Et cependant l'inquiétude commençait à se peindre dans les yeux de Diane, et son pouls battait, fréquent et irrégulier comme celui d'un moribond de la campagne de Rome.

Neuf heures sonnèrent... puis neuf heures et demie, puis dix heures... Diane ne parlait plus.

Des taches pourpres se voyaient de place en place sur ses joues pâles.

— Retournons au château... dit-elle enfin d'une voix changée.

Avant de quitter la grille, elle jeta sur la route de Toulon un dernier regard.

Dans toute la longueur du ruban blanchâtre que l'œil pouvait suivre, cette route était déserte...

Les deux femmes, à leur retour au château, trouvèrent le déjeuner servi. Elles se mirent à table, mais ni l'une ni l'autre ne put manger.

Diane fit appeler un domestique de confiance.

— Montez à cheval, lui dit-elle, courez à Toulon, voyez de ma part le directeur de la poste, et sachez pourquoi les dépêches sont en retard...

A midi le domestique était revenu.

Il entra dans le salon d'un air effaré et le visage tout blême d'effroi.

— Et bien ! demanda vivement madame Herbert. Qu'y a-t-il ?... — Il y a, madame, que la mal-poste n'est pas arrivée...

— Sait-on pourquoi ?... — On raconte des choses terribles... — Lesquelles ?... — On prétend que le feu est aux quatre coins de Paris dont il ne restera pas pierre sur pierre... On prétend que le sang coule dans les rues et qu'on va dresser des guillotines dans toutes les villes commodes de la première révolution... A Toulon les forçats ont essayé de se révolter... Ils ont assommé trois gardes-chiour-

mes en criant qu'ils avaient le droit d'être libres et que tous les peuples étaient des frères ; enfin il a fallu les enfermer tous dans une cour du bagne et braquer sur cette cour des canons auprès desquels se tiennent des artilleurs mèche allumée...

Qu'importaient les forçats à Diane ?...

Mais ces bruits sinistres... Ces bruits venant de Paris !... Au fond de leur évidente exagération, qu'y avait-il de vrai ?...

Madame Herbert sentait sa tête s'égarer, mais elle se disait :

— Du courage... Il faut lutter... Blanche a besoin de moi...

Raoul vint ce jour-là un peu plus tard que de coutume.

Il était allé à Toulon, il en rapportait, lui aussi, d'effrayantes nouvelles, et, quoiqu'il s'efforçât de calmer les inquiétudes des deux femmes, il les partageait évidemment.

Cette journée fut d'une longueur et d'une tristesse indiscibles. Des rêves de funèbre augure peuplèrent pour Diane les courts instants de sommeil de la nuit qui lui succéda.

Georges apparaissait dans tous ces rêves, il parlait, il agissait comme un être vivant, mais il avait à la poitrine une blessure profonde et saignant encore par où la vie avait dû s'échapper avec le sang.

est en formation mais qui ne tardera pas à prendre une extension considérable si les vignerons savent comprendre leurs intérêts.

La parole désintéressée du conférencier a été attentivement écoutée et ses conseils mis en pratique.

Une section viticole, adhérent au syndicat, fut aussitôt constituée de la façon suivante :

M. Rigal-Peyrot, président; M. Roucarières, vice-président; M. Arnau-det, secrétaire; M. Edouard Bès, trésorier.

Castelfranc

Nécrologie. — Mardi matin, une foule nombreuse de parents et d'amis accompagnait à sa dernière demeure, M. Bris Damien, receveur ruraliste à Castelfranc. A peine âgé de quarante-sept ans, il avait succombé dimanche matin, des suites d'une attaque foudroyante. Bon républicain, excellent fonctionnaire, M. Bris jouissait de l'estime de toute la population. Aussi nous espérons que l'administration tiendra compte du vœu unanime du Conseil municipal et de toute la population, pour la nomination de son successeur.

Dans cette douloureuse circonstance, nous présentons à Madame Bris et à sa famille, nos plus sincères condoléances.

Mauroux

Commission d'assistance. — La commission d'assistance de la commune de Mauroux, réunie dimanche sous la présidence de M. Couture, maire, a désigné Mme Vayssié, épouse de M. Vayssié, adjoint, comme dame visiteuse chargée de veiller à l'observation, par les femmes en couches salariées, des prescriptions d'hygiène et de repos imposées par la loi du 17 juin 1913.

Elle a chargé M. Vayssié, adjoint, du visa des bons à remettre aux assistées.

Lacapelle-Cabanac

Bureau de bienfaisance. — La commission administrative du bureau d'assistance de la commune de Lacapelle-Cabanac, s'est réunie dimanche, sous la présidence de M. Lousset, maire. Etaient présents : MM. Lousset, Maratuech, Longuerrère, Delvit Marty, du Mas et Lafargue.

M. le président donne lecture à l'assemblée, de la circulaire de M. le préfet, en date du 3 janvier 1914, relativement aux mesures préparatoires à prendre en vue d'assurer en temps opportun la mise en application de la loi du 17 juin 1913 sur l'assistance aux femmes en couches.

Après délibération, la commission administrative désigne Mme Paul Delvit, comme dame visiteuse.

M. Lousset, maire, est désigné pour le visa des bons à remettre aux assistées.

Prayssac

Le tour du Berger. — Le jour des grandes foires de notre région, les marchands de troupeaux qui conduisent parfois jusqu'à cinquante moutons ou brebis, ne se gênent pas pour faire pacager en tout temps ces nombreuses bêtes dans le terrain d'autrui.

Dans la journée de jeudi, jour de foire, M. Berty, commissaire de police, s'était rendu pour les prélèvements des diverses denrées à Prayssac, lorsqu'il aperçut dans un champ un troupeau de dix-huit bêtes paissant dans un champ de luzerne.

Il s'approcha du berger et lui fit remarquer qu'avec cette gelée les brebis qui se trouvaient à cette heure dans son champ causaient un préjudice aux récoltes.

Le berger ne répondit rien.

M. le commissaire lui fit alors observer qu'en vertu de la loi du 28 septembre et du 6 octobre 1791, il était passible d'amendes, et puis qu'il se montrait si opiniâtre dans sa réponse, paraissant ainsi méconnaître le représentant de la loi, il lui saisit un agneau qu'il fit mettre en fourrière.

Le berger quitta alors le champ pour aller à la foire avec son troupeau. En l'absence de M. Berty et du propriétaire de l'étable où se trouvait son agneau, il alla reprendre sa bête. Quand le commissaire fut instruit du fait, il dressa procès-verbal contre le délinquant qui n'était autre que M. S... de Pomarède.

S... s'est refusé à verser la somme de 5 francs au bureau de bienfaisance pour les dégâts causés.

Rira bien qui rira le dernier.

Arrondissement de Figeac

Marcihac

Visite de contrôle. — Lundi 26 janvier, M. Lurguie, le sympathique chef de division à la préfecture du Lot, est venu à Marcihac contrôler la tenue des registres et carnets d'assistance et donner toutes les explications nécessaires pour le fonctionnement des nouvelles lois d'assistance.

M. Lurguie a été satisfait de son inspection de contrôle.

Commission d'assistance. — Les membres de la commission administrative du Bureau de bienfaisance de Marcihac se sont réunis dimanche

dernier 25 janvier à dix heures du matin sous la présidence de M. Falguières, maire.

La commission a d'abord procédé à une distribution de pain aux indigents.

Elle a ensuite désigné, conformément à la circulaire de M. le Préfet du Lot, du 3 janvier 1914, Mme L. Falguières, pour dame visiteuse, des femmes indigentes en couches (loi du 17 juin 1913.) Cette dame visiteuse sera tenue de veiller à l'observation par les assistées des prescriptions d'hygiène et de repos imposées par la nouvelle loi.

M. Falguières, maire, a été chargé du visa des bons à remettre aux assistées.

La séance est levée à onze heures.

Figeac

Aubin contre Figeac. — Nous enregistrons avec plaisir cette nouvelle victoire de notre excellente société, le Stade figeacois. En effet, dimanche dernier, le S. F. a battu par neuf points à zéro (3 essais) l'équipe première de l'Ecole supérieure d'Aubin.

Une élégante et nombreuse assistance a applaudi aux prouesses de nos ruygymens et de leurs courageux adversaires. Pendant toute la première mi-temps, Figeac a mené la danse et néanmoins ne put marquer qu'un seul essai (Conort).

A la reprise du jeu, l'équipe d'Aubin se ressaisit et fait quelques descentes qui frisent l'essai; mais la défense impeccable de Figeac ne laisse rien passer. Puis Figeac domine à nouveau et marque deux essais en bonne position (Pipy et Reygasse, cap.) La fin fut sifflée au milieu du ground.

En somme la partie fut des plus animées et des plus plaisantes à voir, malgré le jeu parfois trop individuel des meilleures unités du S. F.

Du côté d'Aubin, nous avons particulièrement remarqué l'arrière et les trois-quarts aile Rioux.

A Figeac, les avants suivirent bien le ballon et servirent très suffisamment les lignes arrières qui auraient dû marquer d'autres essais si elles avaient un peu plus employé les passes faites à propos.

L'arbitre, M. Prévost, s'est tiré avec honneur de sa tâche ingrate, et nous l'en félicitons.

Lunan

Nécrologie. — Le 24 janvier, à trois heures du soir est décédé, à l'âge de 79 ans, Antoine Pezet, dit Touénou du camp de la Reine. C'était une figure très sympathique. Ancien soldat blessé de l'armée d'Italie, Antoine Pezet était titulaire d'une rente viagère de 200 fr. de la caisse des offrandes nationales, et touchait de plus tous les ans un petit secours de la société française de secours aux blessés militaires.

Hyménée. — Nous sommes heureux d'annoncer le prochain mariage de notre ami, Ernest-Cyrille Fizes de la Contée, avec Mlle Marie Laviolette de Felzins. Aux jeunes et charmants époux, toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

Gamburat

Conseil municipal. — Dimanche dernier 25 janvier, le conseil municipal s'est réuni et a dressé la liste des personnes qui doivent bénéficier de l'assistance médicale gratuite. Trois noms ont été ajoutés.

Une demande d'augmentation d'allocation mensuelle a été examinée et son taux a été porté à 10 fr.

Le maire informe ensuite le conseil qu'il existe au hameau de Pradelle un four public qui est en ruine depuis plus de cinquante ans et qui est un danger pour la sécurité publique. Un habitant de ce village, M. G., offre de déblayer ce terrain.

Le conseil, après délibération, accepte l'offre de ce propriétaire et l'autorise à déblayer ces quinze centiars. Le peu de pierre qu'il peut y avoir lui appartient, mais les débris seront portés sur le chemin public pour le hiveler.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Audience correctionnelle du 27 janvier. — Le sieur Lacombe, poursuivi pour avoir, avec son automobile, causé un accident à un tiers, 16 fr. d'amende.

Camille Cach, prévenu de grivèlerie, jugement à huitaine.

Léonie Doumerc, de Monfaucou, poursuivie pour déclaration tardive de naissance à la mairie de cette commune, jugement à huitaine.

Les époux D... de Costgraste, près Gourdon, prévenus de coups et blessures sur le frère du sieur D... jugement à huitaine.

Fernand V..., de Gourdon, poursuivi pour complicité de vol, jugement à huitaine.

J... de Gramat, accusé d'abus de confiance, est relaxé sans dépens.

Canic

La foire du 26 janvier. — Favorisée par une belle journée notre foire de janvier, renommée pour les bêtes ovi-

nes et bovines, a été relativement importante. Le foirail aux bœufs était assez bien approvisionné. Les gros bœufs d'attelage on trouvé preneurs au prix de 950 à 1.050 fr.; les bœufs de labour ou de travail, au prix de 800 à 900 fr. la paire. Sur les bouvillons, de 500 à 650 fr.; il s'est traité un peu moins d'affaires, mais sur ce marché comme sur les autres, les cours pratiqués sont soutenus et rémunérateurs pour les propriétaires.

Le foirail aux moutons était bien garni. Les transactions ont été actives comme on pouvait l'espérer. Les brebis avec deux agneaux se sont écoulées au prix de 60 à 68 fr.; avec un agneau, de 50 à 55 fr.

Volailles et gibier, cours stationnaires.

Lamothe-Fénélon

Réponse de M. Malvy, Ministre, à une adresse. — Dans sa dernière réunion, le Comité radical-socialiste a envoyé ses félicitations à M. Malvy député de Gourdon, à l'occasion de sa rentrée au sein du Gouvernement, comme ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes.

M. Malvy nous honore de la réponse suivante à l'adresse de notre Président, M. Combrousse.

Mon cher Compatriote,

J'ai été très sensible aux félicitations que les membres du Comité radical-socialiste de Lamothe-Fénélon ont bien voulu m'adresser.

Je vous prie d'être auprès de nos amis l'interprète de mes plus vifs remerciements et de leur renouveler l'assurance de mon entier dévouement.

Croyez, mon cher Compatriote à mes sentiments dévoués.

Signé : Louis-Jean MALVY.

Dégagnac

Accident mortel. — Samedi soir, 24 janvier, M. Alibert Henri, propriétaire au hameau de Condat, faisait le passage de son bétail, lorsque, par suite d'un faux pas il tomba de sur le fenil sur le sol pavé de la grange. Dans sa chute il se fractura le crâne. Sa famille ne le voyant pas rentrer à la maison, après le temps qui lui paraissait nécessaire, alla se rendre compte de ce qu'il faisait. Et quelle ne fut pas la surprise de sa malheureuse mère lorsqu'elle le trouva étendu à terre, baignant dans une mare de sang. Elle cria au secours. Des personnes empressées de rendre service à cette famille infortunée, portèrent M. Alibert sur son lit sans connaissance. Il a vécu ainsi quarante-huit heures sans avoir pu à aucun moment reprendre ses sens, malgré les soins intelligents du Docteur Cambornac.

M. Alibert laisse une veuve de vingt ans avec une fillette de six mois. Il suit son grand-père dans la tombe à quelques semaines d'intervalle.

Son père étant mort depuis 6 ans, il reste dans cette maison 3 veuves et une fillette de 6 mois. Certes cette famille est très durement éprouvée. Nous compatissons de grand cœur à ses peines et lui souhaitons le courage et la résignation devant ces terribles coups de la fatalité.

Conseil municipal. — Dimanche 1^{er} Février la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance se réunira à midi pour la révision de la liste des personnes admises à l'Assistance aux femmes en couches. Et à une heure le Conseil municipal se réunira pour statuer sur les décisions de la Commission.

De plus il sera appelé à donner son avis sur les demandes des soutiens indispensables de famille, et à traiter encore un certain nombre de questions diverses.

Montamel

Adresse à M. Malvy. — A l'occasion de sa dernière réunion, le conseil municipal de notre commune a adressé, hors séance, une lettre de félicitations à notre jeune député-ministre, pour sa rentrée dans les conseils du gouvernement, tout en l'assurant de son entier dévouement.

Ont signé cette adresse : MM. Pradaude, maire; Badoures, adjoint; Barges, Bédoué, Bourdarie, Cazéou, Lahille, conseillers municipaux.

Frayssinet

Listes électorales. — M. Jean-Pierre Janie, négociant au Bourg, a été nommé délégué administratif chargé des listes électorales en 1914.

Le conseil municipal lui a adjoint M. Sylvain Lamothe, propriétaire, comme délégué de notre assemblée communale.

Gignac

Incendie. — Un incendie s'est déclaré, lundi dernier, vers 10 heures du matin, dans la grange de M. Delbreil, de Lireyrol.

Sans le dévouement des voisins, qui ont été mis en éveil, grange et maison auraient été la proie des flammes.

Les pertes, évaluées de 500 à 600 francs, sont couvertes par une assurance.

Chronique vinicole

CONSEILS RATIONNELS SUR LA VINIFICATION

Pasteurisation et filtrage des vins

Le vin produit de la fermentation du moût de raisins abandonnée à elle-même, n'est pas d'une conservation assurée, tous les viticulteurs le savent, et la plupart des consommateurs en ont fait à leurs dépens la triste expérience. Le manque de sécurité est causé par des bactéries, qui de la grappe ont passé dans le liquide à fermenter, ont survécu, grâce à leur nombre initial, au phénomène de la vinification, et peuvent non seulement troubler l'existence du vin, mais encore le rendre impropre à la consommation.

Ces maladies des vins ont été combattues par des moyens plus ou moins empiriques, mais qui étaient loin d'être toujours couronnés de succès.

Combattre une maladie déclarée, c'est évidemment l'effort suprême que doit tenter l'homme, mais ne vaudrait-il pas mille fois mieux préserver le vin de toute cause de maladie ? C'était un problème à résoudre qui s'est offert aux méditations des hommes de savoir et des chercheurs, dès que la chimie sortit de ses langes du XVIII^e siècle, et se fit remarquer par ses progrès extraordinaires au XIX^e siècle.

L'origine des maladies du vin. — Il fallut arriver jusqu'à Lavoisier, pour obtenir quelque lumière sur la fermentation alcoolique.

Mais l'on devait attendre la venue de notre immortel Pasteur, pour découvrir la cause réelle des maladies du vin. Il parla le premier des végétations microbiennes.

« Les causes des maladies des vins, dit Pasteur, sont dues à la présence de végétations parasitaires microscopiques qui trouvent dans le vin des conditions favorables à leur développement et qui l'altèrent, soit par soustraction de ce qu'elles lui enlèvent pour leur nourriture propre, soit principalement par la formation de nouveaux produits, qui sont un effet même de la multiplication de ces parasites dans la masse du vin. »

Il montra que les vins, dès la vendange, sont sujets aux maladies : les germes bons ou mauvais se trouvant à la surface des pellicules du raisin, sans compter une foule d'autres places sur le bois de la grappe. Il se produisit une lutte pour la vie entre ces différents infiniment petits doués de la vitalité la plus grande.

Bien trop souvent, hélas, les mauvais peuvent l'emporter sur les bons, si l'on n'y remédie pas.

Nous devons, pour être complet, ajouter que c'est grâce au microscope inventé au XVIII^e siècle par Zacharie Jansen, et perfectionné par Galilée, que Pasteur a pu faire les belles découvertes qui l'ont illustré.

Influence néfaste de l'air impur. — Nous avons vu, à propos de la fermentation du vin, l'action bienfaisante de l'oxygène de l'air qui agit parfois aussi d'une façon défavorable en provoquant la casse.

Ce qu'il faut redouter dans l'air, c'est la présence des poussières qu'il tient en suspension. Rien qu'en ce qui concerne les moisissures, on trouve 1.500 spores de celles-ci pour 100 lit. d'air, c'est dire le véritable danger; aussi la première idée qui nous vint à l'esprit est-elle de se débarrasser de ces germes encombrants, pour jouir en toute sécurité de l'action bienfaisante de l'air atmosphérique sur le breuvage nourricier dont s'enivra Noé.

MOYENS ASSURER LA CONSERVATION DES VINS

Les maladies des vins furent connues des anciens qui employèrent des moyens plus ou moins empiriques pour assurer leur conservation. Nous trouvons de nombreux documents sur ce sujet dans les auteurs de l'antiquité.

A l'époque des Grecs et des Romains, on se servait de la résine, de la poix et des aromates, à cause de leurs propriétés antiseptiques.

Avant les travaux de Pasteur, le sucrage, le vinage et le méchage étaient en usage.

Mais tous ces procédés ne peuvent valoir le chauffage dont la pratique a établi l'incontestable supériorité.

Pratique de la pasteurisation

Considérations générales. — Toutes les vendanges mises en œuvre renferment à l'état latent les germes des fléaux qui viendront les attaquer, soit pendant leur fermentation, soit un peu plus tard, lorsqu'elles auront été transformées en vin.

Nous avons vu quel véhicule immense était l'air atmosphérique et le nombre des infiniment petits, bons ou mauvais, charriés par lui à travers l'espace, et qu'il vient déposer sur les grains et les feuilles de raisins, ou même directement dans la cuve du vigneron.

De tous ces êtres microscopiques, nous ne nous attacherons qu'à ceux pouvant nous nuire : ce sont nos ennemis. Parmi eux, il y en a qui succomberont par le fait même du milieu ; ce sont les infusoires dont l'acidité du vin aura vite raison.

Il restera cependant une catégorie d'êtres pouvant vivre au sein des matières organiques, dont ils empruntent l'oxygène combiné, nous avons nommé les ferments, être surtout anaérobies. Et ces minuscules champignons se développent avec vigueur, surtout dans un milieu essentiellement favorable comme le vin.

Deux choses l'une : ou bien les mauvais ferments, tombant dans un milieu à éléments très nutritifs, mais en même temps peuplé de germes favorables nombreux et forts, se trouveront étouffés, absorbés par leurs antagonistes, nous voulons parler ici des phénomènes de fermentation. Ou bien s'implantant dans un liquide à éléments incomplets, manque d'acidité, par exemple, et où les bons germes (autrement dits cellules de levure alcoolique) existeront en nombre restreint et avec une faible vitalité, l'armée des microbes pathogènes (bactéries, spores de microbes divers, etc.) prendra le dessus, ou même si elle ne manifeste pas immédiatement ses effets néfastes d'une manière absolument frappante, donnant une preuve inductible, pourra rester dissimulée, comme le chasseur à l'affût, et, un beau jour, par suite de conditions spéciales, climatiques ou autres, se révélera par des effets très dommageables.

Nous devons donc nous mettre en garde contre l'invasion, l'irruption soudaine de ces parasites, de ces causes pathogéniques, apparentes ou cachées, et, comme l'on dit : « Tuer l'ennemi dans l'œuf ».

Théoriquement, il faudrait, par précaution, pasteuriser tous les vins (ou mieux encore tous les moûts), mais ceci n'est pas toujours à la portée du petit producteur qui n'a pas le moyen de posséder un appareil, ou dont la récolte n'est pas suffisamment importante pour en louer un.

Notre avis, il faut, avant tout, effectuer une vinification dans les meilleures conditions possibles; en s'appuyant sur les méthodes rationnelles qui résultent à la fois de l'expérience et des recherches scientifiques.

Maintenant, si l'on vinifie dans des conditions défavorables, et si l'on a des doutes, si le vin présente du louche, ne pas hésiter, faire un sacrifice pour éviter de perdre le tout. Le traitement se résume en ceci : filtration à l'abri de l'air et pasteurisation.

Paul GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe.

(A suivre).

Nota Bene. — Pour tous renseignements s'adresser à la Grande pharmacie de la Croix Rouge qui tient à la disposition des viticulteurs tous les produits pour le traitement de la vendange et des vins :

Multilevures et Levures sélectionnées Jacquemin.

Tanin. — Métabisulfite de potasse.

Acide tartrique et acide citrique.

Phosphate d'ammoniaque. — Phosphate de chaux et tous les autres produits de Droguerie.

La Droguerie annexée à la Grande pharmacie de la Croix Rouge, ne délivre pour l'œnologie que les produits purs de la Maison Poulenc ou de la Maison Jacquemin parce que seuls ils présentent toute :

Sécurité au point de vue de la loi sur les fraudes.

Garantie pour la qualité.

Efficacité dans les traitements.

M. Paul GARNAL, Directeur de la Grande Pharmacie de la Croix Rouge, à Cahors, se fera un plaisir d'envoyer aux personnes qui lui en feront la demande, tous les renseignements concernant le traitement des vendanges et des vins.

Bibliographie

La vague de froid qui s'était abattue sur nous pendant une quinzaine vient de se retirer sous d'autres cieux. Les *Annales* en ont pittoresquement fixé le souvenir en publiant de nombreux articles ou poèmes d'Henri Lavedant, Henri de Régner, Edmond Harau-court, Jean du Taillis, qu'accompagne de curieuses « pages oubliées » d'Alexandre Dumas et de délicieuses illustrations d'après Watteau, Maurice Leloir, Jules Girardot, Fabius etc., dont l'ensemble constitue une charmante monographie des sports et des plaisirs de l'hiver. Relevons encore, au sommaire de ce même numéro, d'instructives ou attrayantes chroniques d'actualité signées : Edmond Perrier, Edouard Herriot, Auguste Dorchain, G. Lenôtre, Léon Plée, Docteur Calot, Salagnac, Yvonne Sarcey, le Bonhomme Crysalle, etc., sans oublier l'éloquent roman alsacien de Paul Acker et la passionnante série d'études de Marcel Prévost sur « L'Art d'Apprendre ».

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 fr. par an (étranger : 15 fr.). Le numéro : 25 centimes.

Pêche et Pisciculture

Lisez tous le *Pêcheur*, revue bimensuelle (23^e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

Onésime RECLUS

Atlas de la plus grande France

160 planches in-4° en couleurs, 160 pages de texte en 20 livraisons. — Paris. — Attinger Frères, éditeurs 2, rue Antoine-Dubois.

Mise en vente de la dixième livraison

La Librairie Attinger frères vient de publier le 10^e fascicule de l'Atlas de la plus Grande France, l'ouvrage capital du maître géographe Onésime Reclus. Ce fascicule contient les quatre cartes économiques consacrées aux régions du centre, partie nord et partie sud; production du sol et sous-sol, industries de transformation, commerce, voies de communications y sont successivement étudiés. A ces quatre cartes régionales s'adjoignent celles de quatre départements : Indre, Indre-et-Loire, Isère, Jura.

On n'en saurait trop louer la science approfondie, le souci d'actualité, l'habileté d'exécution. Rappelons au verso de chacune des cartes un texte explicatif, rehaussé de cartons en noir, schémas, diagrammes et dessins variés, augmentés par ses renseignements condensés la haute valeur de la cartographie.

Les Grandes Conférences de « La Revue Hebdomadaire »

La « Revue Hebdomadaire » publie en ce moment, ses grandes conférences sur le Centenaire de 1814. Ces conférences, illustrées hors texte, sont données par MM. le Comte d'Haussonville, de l'Académie française; Jean Aicard, de l'Académie française; Edmond Perrier, de l'Académie des sciences; Louis Barthou, ancien Président du Conseil des ministres; Sabatier, de l'Académie des sciences morales; Welschinger, de l'Académie des sciences morales; Lacour-Gayet, de l'Académie des sciences morales; Vincent d'Indy; Antoine, directeur de l'Odéon; F. Funck, Brentano.

Prix de l'abonnement : douze mois 25 fr.; trois mois, 7 fr. 50; le numéro de 200 pages, 0 fr. 60. Lib. Plon, 8, rue Garancière, Paris.

EN VENTE PARTOUT

La Vie Heureuse

NOUVELLE SÉRIE

Paraissant 2 FOIS PAR MOIS LE 5 ET LE 20

L'ÉLÉGANCE et LA MODE
LES LETTRES et LES ARTS
LES IDÉES et LES ACTES
LA VIE PRATIQUE :
TOUTE
L'ACTUALITÉ FÉMININE

SUPERBE COUVERTURE en 3 COULEURS

50 CENTIMES

PAR CORRESPONDANCE A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE PIGIER :

Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc.

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Elèves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois, L'École Pigier prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux *Carrières Administratives*. Envoi gratuit du Programme C. Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 28 janvier 1914

Le marché est demeuré généralement ferme. Cependant, en clôture, la tendance s'est un peu alourdie à la suite de réalisation de bénéfices. Les affaires ont été très calmes.

Notre 3^e s'inscrit à 85,85.

Les fonds d'états étrangers sont irréguliers. On enregistre une baisse de 45 centimes sur le Serbe, mais par contre, une amélioration du Turc à 85,35. Les emprunts russes sont en progrès sensibles. L'Extérieure espagnole cote 89,20 et l'Italien 96,75.

Parmi les chemins français, l'Orléans se traite à 1340 et le Nord à 1692.

Bonne tenue des établissements de Crédit. La Banque de Paris termine à 1657, le Comptoir d'Escompte à 1051, le Crédit Foncier à 879, le Crédit Lyonnais à 1694 et la Société Générale à 813.

Rappelons qu'il est actuellement offert au public par la Société Centrale des Banques de Provence, par la Caisse Commerciale et Industrielle de Paris et par les Banquiers, Membres du Syndicat des Banques de province, 30.000 actions de préférence 6%, cumulatives de 500 fr. de la Caisse Commerciale et Industrielle de Paris.

Ces titres qui portent jouissance du 1^{er} janvier 1914, sont émis au pair de 500 francs.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et l'Amérique du Sud, via Bordeaux ou Lisbonne. Par service combiné entre les Chemins de fer français d'Orléans et du Midi, ceux intéressés d'Espagne et du Portugal et la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique.

Billets simples et d'aller et retour 1^{re} classe (chemin de fer et paquebots) entre Paris-Quai d'Orsay et Rio-de-Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres. Faculté d'embarquement ou de débarquement à Bordeaux ou à Lisbonne.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois ; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour. Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt tant en France qu'en Espagne et en Portugal, à un certain nombre de points.

La délivrance des billets a lieu exclusivement au bureau des passages de la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique 2, Rue Halévy, à Paris, ou dans les ports d'Amérique du Sud par les Agents de cette Compagnie.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales
3, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures
Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

EN SOUSCRIPTION

ONÉSIME RECLUS ATLAS
DE LA PLUS GRANDE FRANCE

160 cartes 4^e en couleurs en 20 livraisons
160 pages de texte avec vignettes sur carton de Luxe couché

PRIX : 60^f broché, 66^f relié. Demander Livraison Spécimen à 3 fr.
Dès le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76 à **ATTINGER FRÈRES** Éditeurs, PARIS
2, Rue Antoine-Dubois

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances
A LA
GRANDE PHARMACIE
DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ
LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION
Directeur : **Paul GARNAL, O. S.** Pharmacien de 1^{re} Classe
Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot - Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris
Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) -- CAHORS

La PHOSPHODE GARNAL
remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON
DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphode Garnal **ATTESTATION D'UN MÉDECIN**
et le Corps Médical **DE LA FACULTÉ DE PARIS**

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

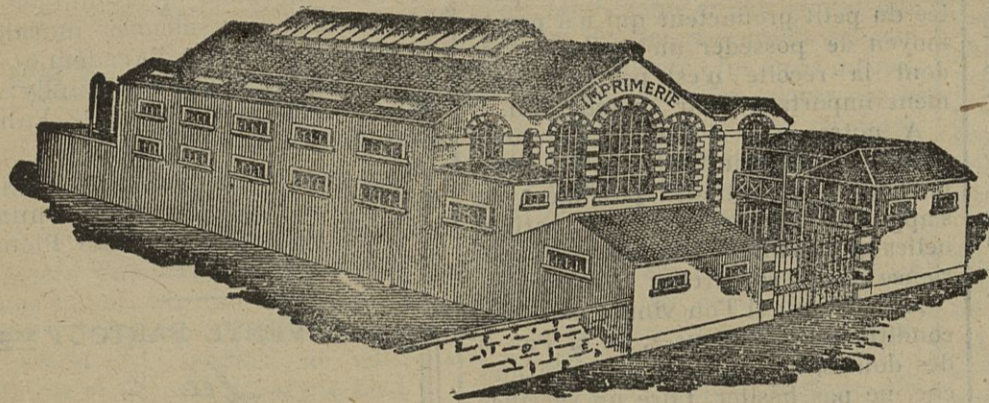
CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres



← USINE DE CAHORS →

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors							De Toulouse à Paris par Cahors							De Cahors à Libos							
739	8	1123	121	23	35	1125	42	16	110-113	1132 (*)	4	122	700	1136							
OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS							
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.							
PARIS (Orsay) départ.	8 20	—	19 »	20 27	22 51	—	TOULOUSE... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16	CAHORS... départ.	6 3	7 28	12 40	18 52	
PARIS (Aust.) départ.	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—	MONTAUBAN... d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47	Mercuès... d.	6 17	7 50	12 54	19 7	
LIMOGES... arrivée	14 2	—	0 47	2 28	8 34	—	Caussade... d.	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25	Douelle (Arrêt)... d.	6 21	—	12 58	19 11	
LIMOGES... départ.	3 16	14 12	—	0 53	2 36	9 10	—	Lalbenque... d.	—	—	17 54	21 25	—	8 38	12 »	Parnac... d.	6 28	8 8	13 5	19 19	
BRIVE... arrivée	6 18	15 41	—	2 23	4 5	12 5	—	Cieureac... d.	—	—	18 2	21 34	—	8 47	12 8	Luzech... d.	6 34	8 19	13 11	19 27	
BRIVE... départ.	6 45	15 48	—	2 35	4 14	13 12	—	Sept-Ponts... d.	—	—	18 13	21 46	—	8 59	12 19	Castelfranc... d.	6 46	8 46	13 22	19 43	
Gignac-Cressensac... d.	7 21	—	16 33	—	13 47	20 3	—	CAHORS... arrivée	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	Puy-l'Evêque... d.	6 58	9 11	13 34	19 58	
SOUILLAC... d.	7 40	—	16 52	—	4 49	14 6	20 23	—	CAHORS... départ.	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	Duravel... d.	7 5	9 25	13 41	20 6	
CAZOULES... d.	7 45	—	16 54	—	4 52	14 10	20 43	—	Espère... d.	—	—	19 17	6 4	—	—	Soturac-Touzac... d.	7 13	9 37	13 49	20 14	
Lamothe-Fénelon... d.	8 9	—	17 18	—	14 34	21 9	—	—	—	—	19 31	6 20	—	—	—	Fumel... d.	7 23	10 4	13 58	20 27	
Nozac... d.	8 19	—	17 28	—	14 44	21 20	—	—	—	—	19 45	6 36	—	—	—	LIBOS... d.	7 29	10 11	14 4	20 33	
GOURDON... d.	8 31	—	17 40	—	14 56	21 33	—	—	—	—	19 54	6 45	—	—	—	PARIS (Orsay)...	22 55	—	4 46	8 43	
Saint-Clair... d.	8 40	—	17 49	—	15 5	21 43	—	—	—	—	20 3	6 54	—	—	—	De Libos à Cahors					
Dégagnac... d.	8 51	—	18 »	—	15 17	21 55	—	—	—	—	20 26	7 20	—	—	—	PARIS (Orsay)...	19 50	22 51	10 »	—	
Thédirac-Peyrilles... d.	9 2	—	18 11	—	15 26	22 7	—	—	—	—	20 35	7 30	—	—	—	LIBOS... départ.	12 20	7 48	15 18	21 9	
Saint-Denis-Catus... d.	9 13	—	18 23	—	15 38	22 19	—	—	—	—	20 55	7 30	—	—	—	Fumel... d.	12 41	7 56	15 26	21 25	
Espère... d.	9 22	—	18 33	—	15 47	22 30	—	—	—	—	20 49	7 44	—	—	—	Soturac-Touzac... d.	12 57	8 6	15 36	21 35	
CAHORS... arrivée	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41	—	—	—	20 57	7 52	23 43	—	—	Duravel... d.	13 8	8 13	15 43	21 32	
CAHORS... départ.	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	22 41	—	—	—	21 32	8 36	—	—	—	Puy-l'Evêque... d.	13 35	8 22	15 50	21 39	
Sept-Ponts... d.	9 51	—	19 8	—	16 18	22 41	—	—	—	—	21 32	8 36	—	—	—	CAHORS... d.	14 6	8 37	16 2	21 46	
Cieureac... d.	10 5	—	19 22	—	16 34	22 41	—	—	—	—	21 32	8 36	—	—	—	LIBOS... d.	14 23	8 49	16 12	22 1	
Lalbenque... d.	10 12	—	19 29	—	16 42	22 41	—	—	—	—	21 32	8 36	—	—	—	Fumel... d.	14 38	8 57	16 20	22 9	
CAUSSADE... d.	10 45	18 »	20 2	—	6 35	17 17	8 19	—	—	—	21 32	8 36	—	—	—	Soturac-Touzac... d.	14 38	8 57	16 20	22 9	
MONTAUBAN... d.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	8 55	—	—	—	21 32	8 36	—	—	—	Douelle (Arrêt)... d.	14 55	9 2	16 25	22 14	
TOULOUSE... d.	12 31	19 16	21 57	6 »	7 50	20 »	10 36	—	—	—	21 32	8 36	—	—	—	Mercuès... d.	15 13	9 7	16 30	22 19	
														De Cahors à Capdenac							
														De Cahors à Capdenac							
														De Capdenac à Cahors							